

**Syndicat Mixte Comtat Ventoux**  
**Hôtel de Communauté de la CoVe**  
 1171 av. Mt Ventoux, CS 30085  
 84203 CARPENTRAS CEDEX

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Extrait du registre des délibérations Du Comité Syndical SEANCE DU 12 MAI 2023 à 14h30	
Date de convocation : 04 mai 2023 Mise en ligne le : 12 mai 2023 Nombre de délégués : 36 Nombre de présents : 19 Nombre de pouvoirs : 3 Nombre de votants : 22	L'an deux mille vingt-trois, et le douze mai, le Comité Syndical régulièrement convoqué par son Président, dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes

Aubignan : absent	Crillon le Brave : absent	Le Beaucet :M. ILLE	Mormoiron : Mme CHANTREL	Suzette : Absent
Aurel : absent	Ferrassières : excusé/ a donné pouvoir	Loriol du Comtat : Excusée	Saint Christol : absent	Vacqueyras : Mme BAUDOIN
Beaumes de Venise : Absente	Flassan : M. JOUVE	Malaucène : excusé/ a donné pouvoir	Saint Didier : M. VEVE	Venasque : Mme PLANCHER
Beaumont du Ventoux : Excusée	Gigondas : Excusée	Malemort du Comtat : M. ALTIER	St Hippolyte le Graveyron : Absente	Villes/Auzon : M. ROUET
Bédoin : M. EMOND	Lafare : Excusé	Mazan : M. BONNET	St Pierre de Vassols : Mme RAYMOND	
Blauvac : M. RASPAIL	La Roque Alric : Absent	Méthamis : Mme ZIANE	Saint-Trinit : Absent	
Carpentras : M. BELHOMME	La Roque sur Pernes : M. DELEBECQUE	Modène : Absent	Sarriens : Mme FRANQUET	
Caromb :Mme MICHELIER	Le Barroux : Excusée	Monieux : M. UGHETTO	Sault : RANCHON	

Excusés ayant donné procuration : Monsieur Busi (Ferrassières) à M. Ranchon. Madame PONGE (Beaumes de Venise) à Monsieur VEVE Monsieur Tenon (Malaucene) à M. Jouve

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Michel Jouve a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

**DELIBERATION N° 06-2023: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION POUR L'ANNEE 2022**  
 Rapporteur : Gilles VEVE

Vu l'article L 5711-1, L 5211-1, L 2121-31 du code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction comptable M14,

Entendu le rapport du Président,

Le comité syndical,

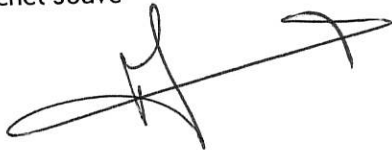
Après en avoir délibéré, par un vote à la majorité des suffrages exprimés,

Article unique :

- arrête le compte de gestion 2022 du Syndicat Mixte Comtat Ventoux.

Le secrétaire de séance

Michel Jouve



Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

Gilles Vève

